



Maîtrise de la réglementation applicable aux installations de combustion et à leurs émissions atmosphériques (rubrique 2910/3110) (1 jour)

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 06/01/2025

Contexte réglementaire

Le projet de transposition de la directive européenne 2015/2193 du 25 novembre 2015 relative aux installations de moyenne combustion (dites MCP) a finalement été achevé (publication des nouveaux arrêtés ministériels) en août 2018.



La directive MCP vise à réglementer, au niveau de l'Union Européenne, les rejets atmosphériques des installations de combustion moyennes qui contribuent de plus en plus à la pollution atmosphérique, en raison notamment de l'utilisation accrue de la biomasse comme combustible, sous l'effet de la politique en matière de climat et d'énergie. Le décret du 3 août 2018 modifie la rubrique 2910 de la nomenclature des installations classées relative aux installations de combustion afin qu'elle puisse prendre en compte toutes les installations entrant dans le champ d'application de la directive.

En parallèle, cinq arrêtés du 3 août 2018 fixent de nouvelles prescriptions à ces installations avec notamment un renforcement de certaines valeurs limites d'émission visant à une diminution des rejets atmosphériques des installations de combustion.

Objectifs de la formation



- Comprendre la réglementation en vigueur relative aux installations de combustion classées sous la rubrique 2910-3110 et à leurs émissions atmosphériques (chaudière, moteur, turbine ou autre)
- Savoir déterminer les valeurs limites d'émission (VLE) applicables et savoir évaluer le respect des VLE d'une installation de combustion
- Comprendre les principales exigences réglementaires liées à la surveillance et la déclaration des émissions

Programme



1. Définitions et contexte réglementaire des émissions des installations de combustion

- Une présentation de la réglementation internationale et européenne ;
- Un rappel de quelques notions fondamentales et prérequis nécessaires à la bonne compréhension du contexte réglementaire des installations de combustion ;
- Une analyse détaillée de la réglementation nationale axée sur les textes réglementaires de référence (5 arrêtés combustion 2018), les VLE et les critères de conformité associés, la surveillance et la mesure des émissions.

2. Mise en œuvre pratique : cas pratiques (double « pratique » : exemples concrets et mise en application)

Le Citepa s'attachera à présenter en détail la méthodologie à adopter en fonction des caractéristiques de l'installation pour identifier les textes applicables, déterminer les VLE ainsi que le respect de la conformité, et définir le programme de surveillance des émissions à mettre en œuvre. Des études de cas permettront également de guider les participants sur la procédure globale à appliquer avec un focus sur les points particuliers et les sources d'erreurs.

Public concerné



- Exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Responsables environnement
- Ingénieurs conseil
- Administration / Inspection des installations classées

Aucune connaissance préalable n'est requise.

Matériel



Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu



- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
 - Durée d'enseignement : 7 heures
 - En visio-conférence :
 - L'outil Teams est utilisé
 - Une pause de 1h entre 12h30 et 13h30
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
 - En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
 - Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**
-

Méthodologie pédagogique et technique



- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
 - Formation **en groupe** (12 participants maximum)
 - Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
 - En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
 - En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
 - Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
 - Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
 - Interaction questions/réponses tout au long de la formation
-

Dispositif d'évaluation



Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi



Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contact



Administratif : Valentine DALODIERE
formations@citepa.org

Technique : Vincent MAZIN
vincent.mazin@citepa.org

Formatrices et formateurs



Vincent MAZIN (responsable de la formation et formateur)

Diplômé de l'Université Paul Sabatier de Toulouse en Master Sciences de l'Océan, de l'Atmosphère et du Climat, Vincent Mazin a rejoint le Citepa en 2020.

Principaux domaines d'expertise

Inventaire annuel des émissions dans l'air en France pour le compte du Ministère en charge de l'Ecologie pour le secteur des déchets.

Assistance technique pour l'utilisation de la plateforme en ligne de déclaration annuelle des rejets (GEREP).

Projets : participation à la réalisation de des inventaires des émissions atmosphériques et/ou aux projections des émissions aux horizons 2030/2050 pour divers pays (Albanie, Tunisie, Tchad, Pakistan, Guinée-Bissau, Nigéria, Algérie, Zambie, Pays de l'ASEAN, Irak).



Grégoire BONGRAND (formateur)

Grégoire Bongrand est un ingénieur diplômé de l'école des Mines de Nancy et de l'université d'Alberta (Canada), de masters dans le domaine « Energie et Environnement ». Il a rejoint le Citepa en 2019.

Principaux domaines d'expertise

Inventaire annuel des émissions dans l'air en France pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique pour les secteurs de la production d'énergie, de la combustion dans les industries de l'énergie, de la distribution du gaz naturel ainsi que la sidérurgie.

Assistance technique pour l'utilisation de la plateforme en ligne de déclaration annuelle des rejets (GEREP).

Coordinateur du travail du Citepa relatif à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Projets : revues internationales d'inventaire, tierce expertise énergie, projets européens et internationaux.